

PAR COURRIEL

Québec, le 12 janvier 2021

Monsieur Michel Duquette  
Chargé de projet et conseiller en analyse de risques technologiques  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
michel.duquette@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Question complémentaire – Projet de construction d'un complexe de  
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

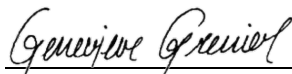
Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, une question à laquelle nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 15 janvier prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c. c. M. Pierre Michon, Direction de l'évaluation environnementale des projets  
hydriques et industriels

1. GNL Québec indique que la capacité de ballast des méthaniers serait de 70 000 m<sup>3</sup> par navire (DA9.2, p. 4). Puisque les méthaniers arriveraient au port de Grande-Anse vides (sans cargaison), les réservoirs d'eau de ballast seraient remplis à leur pleine capacité et le déballastage complet se ferait au fur et à mesure du chargement des méthaniers (DT3, p. 33). Le Projet viendrait presque doubler le trafic maritime dans la rivière Saguenay et augmenterait donc significativement la quantité d'eau de ballast qui y serait rejetée.

GNL Québec a mentionné en audience avoir une préférence pour un système de traitement basé sur l'électrochloration (DT4, p. 83 ; DA9.2, p. 4). L'électrochloration est basée sur l'électrolyse partielle du chlorure de sodium contenu dans l'eau salée pour produire du chlore qui a un pouvoir désinfectant. Quant aux conséquences environnementales résultant du rejet des eaux de ballast chlorées dans l'écosystème du Saguenay, l'initiateur a comparé celles-ci à de l'eau potable traitée avec du chlore (DT4, p. 83).

- À la suite de l'interpellation de la commission auprès de Pêches et Océans Canada à ce sujet et à sa réponse que cet éventuel impact ne relève pas de sa responsabilité, la commission demande l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur les effets éventuels du rejet de grands volumes d'eaux de ballast chlorées sur une base récurrente sur l'écosystème du Saguenay.

Selon les recherches de la commission, les systèmes recourant à des oxydants pourraient nécessiter une étape de neutralisation par des produits chimiques, tels que du métabisulfite de sodium (Na<sub>2</sub>S<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) ou du thiosulfate de sodium (Na<sub>2</sub>S<sub>2</sub>O<sub>3</sub>) avant le rejet des eaux de ballast (Apetroaei *et al.*, 2018, p. 4).

- La commission aimerait avoir l'avis du MELCC quant aux possibles effets du rejet de ces produits chimiques sur l'écosystème du Saguenay.

Référence :

Apetroaei, M.R., Atodiresei, D.V., Rau, I., Apetroaei, G.M., Lilius, G. and Schroder, V. 2018. Overview on the practical methods of ballast water treatment. J. Phys. Conf. Ser. 1122 (1) : 012035.